

Bourg-en-Bresse, le 13 octobre 2023

La préfète

à

Destinataires *in fine*



Objet : Activation du niveau « **urgence attentat** » du plan Vigipirate sur l'ensemble du territoire national

Pièce jointe : Logo « urgence attentat » à diffuser largement

La dégradation brutale de la situation au Proche-Orient laisse craindre une forme de polarisation pouvant engendrer des conséquences sur le territoire national, notamment de possibles troubles à l'ordre public et actions ciblées contre certaines communautés, leurs bâtiments et représentations symboliques. Cette situation s'est concrétisée lors de l'attaque à caractère terroriste qui s'est produite à Arras le 13 octobre 2023 faisant un mort et deux blessés.

En conséquence, la Première ministre a décidé l'activation du niveau « urgence attentat » du plan Vigipirate. Cette décision s'applique jusqu'à nouvel ordre.

Cette nouvelle posture vise à renforcer :

- **la sécurité des établissements scolaires, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des lieux de culte notamment en :**
 - **restreignant voire interdisant les activités (circulation, stationnement) aux abords des installations/bâtiments désignés ci-dessus ;**
 - **accentuant la surveillance aux abords des installations des bâtiments désignés ci-dessus ;**
 - **contrôlant les accès des personnes (inspection visuelle des bagages à main, ouverture des sacs et des vestes), des véhicules et des objets entrants ;**
- **la coordination des services assurant la mission de garde-frontières sur les points de passages autorisés (PPA).**

Cette posture et ses consignes s'ajoutent à la posture « été et automne 2023 » du 1^{er} septembre 2023 qui reste applicable.

Je vous demande de renouveler aux agents publics et notamment à ceux qui exercent des missions en lien avec la sécurité les consignes de vigilance qu'il convient d'observer pour leur propre protection.

Afin d'informer nos concitoyens de l'activation du niveau « urgence attentat » je vous demande de diffuser largement le logo présent en pièce jointe à cette posture.

Les consignes de la précédente posture Vigipirate restent en vigueur. Vous pouvez retrouver toutes les mesures et les documents utiles sur le site internet des services de l'État dans l'Ain <http://www.ain.gouv.fr/>



Pour la Préfète et par délégation
La sous-préfète de permanence


Danielle BALU



DESTINATAIRES :

- Mesdames et Messieurs les sous-préfets d'arrondissements
- Monsieur le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Ain
- Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique
- Monsieur le directeur interdépartemental de la police aux frontières
- Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours
- Monsieur le chef de la division de l'Ain, direction régionale des douanes et des droits indirects
- Madame la directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)
- Monsieur le directeur de la direction départementale des territoires
- Monsieur le directeur de la direction départementale de la protection des populations
- Monsieur le directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation
- Monsieur le président du conseil départemental
- Mesdames et Messieurs les maires de l'Ain
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics de coopération intercommunale
- Messieurs les représentants des autorités culturelles de l'Ain

POUR INFORMATION :

- Madame la directrice de la délégation départementale de l'Ain de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
- Monsieur le directeur de l'unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Madame la directrice des services départementaux de l'Éducation nationale